



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 07 juillet 2017

Membres en fonction : 19

Membres présents : 12

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Stéphanie FREY.

Les conseillers municipaux : Déborah HILS ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Yves HOLZMANN ; Richarde KIENTZ ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Marie-Françoise SIMONIN.

Membres absents excusés : 7

M. Cédric DOCHTER (donne procuration à M. Philippe MAYER)

M. Claude HEINRICH (donne procuration à Mme Stéphanie FREY)

M. Pierre KEMPF (donne procuration à M. Yves HOLZMANN)

Mme Anna SCHAAL

M. Jean-Claude SCHLATTER (donne procuration à Mme Audrey SCHANDENE)

Mme Isabelle SCHOTT (donne procuration à Mme Marie-Françoise SIMONIN)

M. Jean-Christophe VOEGELE (donne procuration à M. Benoit HEINRICH)

Membres arrivés en retard : M. Benoit PAULET, arrivé à 20h20

Public : 0

La séance est ouverte à 20h11 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse M. Cédric DOCHTER (qui donne procuration à M. Philippe MAYER), M. Claude HEINRICH (qui donne procuration à Mme Stéphanie FREY), M. Pierre KEMPF (qui donne procuration à M. Yves HOLZMANN), Mme Anna SCHAAL, M. Jean-Claude SCHLATTER (qui donne procuration à Mme Audrey SCHANDENE), Mme Isabelle SCHOTT (donne procuration à Mme Marie-Françoise SIMONIN) et M. Jean-Christophe VOEGELE (donne procuration à M. Benoit HEINRICH).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Richarde KIENZ secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2017 est adopté à l'unanimité (17 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. SPS – projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire**

Cette prestation a été confiée à l'entreprise APAVE pour un montant de 3 780,00 € HT.

➤ **3.2. Nettoyage d'été mairie et écoles**

Cette prestation a été attribuée à l'entreprise Oxygeny pour un montant de 1940,00 € HT.

➤ **3.3. Contrôle initial de l'installation électrique – modules préfabriqués**

Cette prestation a été attribuée à l'entreprise Dekra pour un montant de 190,00 € HT.

➤ **3.4. Support magnétique extincteurs – modules préfabriqués**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Melly Incendie pour un montant de 197,70 € HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

N'ayant pas de point particulier à traiter sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

5) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Arrivée de M. Benoit PAULET à 20h20

Monsieur le Maire fait le point sur l'actualité du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire. Les préfabriqués sont en place et le déménagement des salles de classe va pouvoir commencer. L'été sera consacré à rendre l'ensemble du site prêt à accueillir les élèves pour la rentrée 2017.

Monsieur le Maire revient également sur les demandes de subvention. La commune a déjà eu un certain nombre de réponse positive, d'autres dossiers restent encore à déposer mais ce travail est en cours.

6) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 6.1. Créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la trésorerie de Sélestat a présenté un état avec une créance irrécouvrable d'un montant de 160,00 € à admettre en non-valeur.

Exercice	Référence	Rester à recouvrer	Motif
2014	T-335-1	160,00 €	Clôture insuffisance actif

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCORDE** décharge au comptable la somme de 160 € dans son état
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférant à cette délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 6.2. Informations financières

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey SCHANDENE, conseillère municipale. Cette dernière fait le point sur les dépenses qui ont déjà été réalisées dans le cadre du projet de l'école élémentaire. Elle propose de faire un point régulier en commission finances sur l'évolution des dépenses du projet.

Madame SCHANDENE revient également sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Elle présente l'analyse et les remarques de M. Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, concernant le fonctionnement de ce fonds. Malgré un potentiel financier faible et nettement inférieur à la moyenne de la strate, la commune d'Ebersheim va être prélevée au titre du FPIC.

Les membres de la commission finances trouvent cette situation totalement injuste alors même que les moyens de la commune n'ont pas augmenté. Au contraire, Ebersheim voit ses dotations diminuées et reste la commune ayant le potentiel financier par habitant le plus faible de l'ensemble de l'arrondissement Sélestat-Erstein.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit rédigé à l'attention de M. le Premier Ministre pour mettre en avant cette situation ubuesque et injuste.

7) AFFAIRES DE PERSONNEL

N'ayant pas de point à traiter sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

8) AFFAIRES FONCIERES

➤ 8.1. Affaire Linden : rétrocessions de terrains

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un ensemble de parcelles se situant sur le ban communal de Sélestat (lieu-dit Muehlweg) doit faire l'objet d'une cession à l'euro symbolique au profit de la ville de Sélestat.

En effet, suite au rejet de la requête déposée par la société Linden le 18 avril 2008 demandant l'annulation d'un refus de permis de démolir « rue du Buhl » à Ebersheim, cette entreprise a été condamnée à payer 1000 € au titre des frais exposés à la commune d'Ebersheim par décision du Tribunal Administratif de Strasbourg.

La Société Linden n'ayant pas versée cette somme et s'étant déclarée en liquidation judiciaire le 03 décembre 2013, la commune d'Ebersheim a été grevée créancier par hypothèque judiciaire au livre foncier sur des parcelles se situant Sélestat qui appartenaient alors à la société Linden.

Ces terrains étant uniquement dédiés à la voirie, la ville de Sélestat souhaiterait les réintégrer dans le domaine public pour un euro symbolique. La commune d'Ebersheim doit pour cela donner son accord et renoncer à former surenchère sur les parcelles suivantes :

- Section 12 N° 228/30 – Muehlweg – 4,01 ares sol
- Section 12 N° 230/30 – Muehlweg – 9.88 ares sol
- Section 12 N° 231/30 – Muehlweg – 0.53 ares sol
- Section 12 N° 232/30 – Muehlweg – 1.08 ares sol

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** que la vente envisagée se réalise au profit de la ville de Sélestat pour l'euro symbolique et l'intégration des parcelles dans le domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord amiable du prix de vente ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

9) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

Le principal projet en cours étant le projet de l'école, Monsieur le Maire propose de passer au point suivant.

10) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

Madame Stéphanie FREY, 4^{ème} adjointe, revient sur la dernière commission enfance-jeunesse de la communauté de communes de Sélestat. Madame Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN, 2^{ème} adjointe, évoque les évolutions concernant les rythmes scolaires. Une décision a été prise avec l'ensemble des maires de la communauté de communes de Sélestat pour travailler au passage à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018.

M. Benoit HEINRICH, 1^{er} adjoint, informe également les membres du conseil que certains arrêts du TIS au sein de la commune vont faire l'objet de travaux afin de les mettre aux normes d'accessibilité.

11) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS DE JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE

- | | |
|--------------------------|---|
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 11 juillet 2017 à 20h00
Mardi 1 ^{er} aout 2017 à 20h00
Mardi 05 septembre 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission finances | Mardi 29 aout 2017 à 20h00 |
| ➤ Conseil du CCAS | Mercredi 30 aout 2017 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Vendredi 1 ^{er} septembre 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission de gestion | Lundi 04 septembre 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission vie sociale | Mercredi 06 septembre 2017 à 20h00 |

10) DIVERS

Monsieur le Maire évoque les incidences du nouveau règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. Ce dernier devra se faire en collaboration entre le SDEA, le SDIS et les communes. L'objectif est de permettre un meilleur suivi des poteaux d'incendie, pour cela, un outil informatique sera créé afin de pouvoir suivre l'évolution des différents points d'eau incendie.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 21h34.

La secrétaire de séance

Richarde KIENZ

Le Maire

Michel WIRA